

## SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL (38)

### NOTICE DE PRESENTATION DES ZONES DE PRESOMPTION DE PRESCRIPTIONS ARCHEOLOGIQUES

L'article L.522-5 du Code du patrimoine prévoit que dans le cadre de l'établissement de la Carte archéologique, l'Etat peut définir des zones où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation.

A ce titre, ont été définies sur la commune de Saint-Marcel-Bel-Accueil seize zones géographiques, dont la délimitation s'appuie sur la documentation historique et les relations des découvertes anciennes sur le territoire de la commune. Cette délimitation tient compte également des caractères topographiques favorables aux implantations humaines anciennes.

Saint-Marcel-Bel-Accueil se développe sur deux entités géologiques très différenciées qui offrent des voire même par de petites *villae* potentiels agronomiques complémentaires; le marais de Bourgoin d'une part et le versant sud et la lèvre du massif de l'Isle Crémieu d'autre part.

Une fréquentation humaine dès la fin de la Préhistoire est suggérée par la découverte de mobilier lithique (zones 5 et 7) mais le plus ancien site attesté est attribué au Néolithique final (zone 1). Le même gisement de grotte a d'ailleurs fourni une stratification continue jusqu'à la fin de l'Âge du Bronze.

La séquence d'occupation suivante débute à la fin de l'Âge du Fer pour s'achever à la fin du haut Moyen-Âge. Un mobilier métallique abondant et caractéristique semble prouver la présence d'un sanctuaire laténien sur une butte au milieu du marais (zone 4).

L'épisode le mieux documenté correspond toutefois à la période gallo-romaine dont les témoignages ont été recueillis sur toute la commune.

Le territoire est très efficacement exploité par une grande *villa* (zone 6) retrouvée sous le village actuel de Saint Marcel. Le marais, tout comme les petites buttes qui le parsèment, a par ailleurs été densément peuplé, y compris par des établissements d'importance (zones 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14). *A contrario* sur le plateau, le couvert forestier ne permet pas de déceler facilement les sites mais quelques établissements y sont aussi signalés (zones 3, 4, 12).

L'essentiel des sites est désaffecté au cours de l'Antiquité tardive. La transition entre la société gallo-romaine et le monde médiéval est mal appréhendée et n'est illustrée que par les multiples tombes installées dans les ruines de la villa, sous le village.

Au Moyen Âge, deux paroisses, Saint Marcel et Messenas, dont les églises ont été pratiquement détruites à la fin du XIXème s, se partagent le territoire communal (zones 2 et 6). Il est aussi possible qu'une fonction paroissiale ait été dévolue à l'église du prieuré de Saint-Ruf implanté au milieu du marais (zone 4). La répartition du peuplement, comme la structure de la propriété féodale, est mal connue pour cette période. La famille de Loras dont le château se dresse encore (zone 8) contrôle l'essentiel du territoire communal, en particulier les terres sèches du plateau, tandis que les propriétés de plusieurs maisons-fortes (zones 3 et 12) et de plusieurs prieurés (zones 4 et 16) se développent plutôt sur les terres basses.

#### **Zone 1 : Messenas**

La grotte est occupée dès la fin du néolithique. À l'Âge du Bronze elle sert d'espace funéraire. Une fosse remplie de céramique est l'indice d'une fréquentation durant le Moyen Âge  
Le site se développe aussi devant le porche.

#### **Zone 2 : Chapelle de Messenas**

Ancienne église paroissiale attestée dès le XIIème siècle. Elle pourrait prendre la suite d'un site antique suggéré par la présence de tuiles romaines. Bâtiment très remanié au XIXème siècle.



### **Zone 3 : Chaudenoud**

Tombes à incinération et habitat antique découvert lors de travaux.  
Maison forte du XIII<sup>ème</sup> siècle.

### **Zone 4 : Villieu**

Sanctuaire protohistorique suggéré par la présence de monnaies et d'objets métalliques. Le site se prolonge sur Saint Savin.  
Prieuré de l'ordre de Saint Ruf attesté entre les XIII<sup>ème</sup> et le XVIII<sup>ème</sup> siècles. L'église est entourée d'un cimetière.

### **Zone 5 : Les Manges ou Sétives de Charpier**

Indice d'occupation préhistorique (silex taillés).  
Occupation gallo-romaine sur le rebord du marais répartie en deux concentrations distantes d'environ 200m. L'une pourrait être un moulin et l'autre une ferme.

### **Zone 6 : Le village-Les Alexandres**

Vestiges d'une imposante villa romaine organisée en terrasses. La partie résidentielle et thermique se situe sous la place de l'église où sa présence a été vérifiée tandis que les dépendances agricoles semblent implantées aux Alexandres.  
Une église est implantée au haut Moyen-Âge sur ses ruines, au sud de l'église actuelle. De très nombreuses tombes ont été retrouvées entre la mairie et la montée de la cure.

### **Zone 7 : Le Vers**

Indice d'occupation préhistorique (silex taillés).  
Vaste ferme ou petite villa gallo-romaine signalée par de nombreux débris de tuiles et de tubulures. La céramique montre une fréquentation entre le I<sup>er</sup> siècle avant J.-C. et le V<sup>ème</sup> siècle.

### **Zone 8 : Loras**

Plusieurs sites agricoles gallo-romains.  
Château édifié au XII<sup>ème</sup> siècle.

### **Zone 9 : Chauchey de l'Isle**

Ferme gallo-romaine occupée entre le I<sup>er</sup> et le III<sup>ème</sup> siècle.

### **Zone 10 : La Croisée**

Site agricole gallo-romain.  
Des monnaies de la fin de l'Antiquité y ont été découvertes (trésor monétaire?).

### **Zone 11 : La Herse**

Deux sites gallo-romains distincts ont été identifiés. Le plus important est une ferme occupée entre les I<sup>er</sup> et IV<sup>ème</sup> siècles de notre ère et qui a livré des témoins de forge et peut-être de réduction du fer. A 200m un deuxième gisement semble être une dépendance du site principal.

### **Zone 12 : La Maison Noire, Chanilles**

Au bord de la RD163, ferme gallo-romaine composée d'un habitat et, à quelque distance, d'annexes agricoles. La céramique montre que l'établissement est habité du I<sup>er</sup> au III<sup>ème</sup> siècle  
Un deuxième site gallo-romain est localisé sur la butte, au nord du château.  
A Chanilles, maison forte du XIII<sup>ème</sup> s.

### **Zone 13 : Sous le Vernay, Les grandes Sétives**

Ferme gallo-romaine couvrant au moins 3000m<sup>2</sup> occupé entre le I<sup>er</sup> et le III<sup>ème</sup>. Découverte d'un trésor de bijoux et de monnaies tardives;

**Zone 14 : Les Epargneux ( les Evergnieux)**

Habitat gallo-romain.

**Zone 15 : Bel Accueil**

Cimetière ancien dans la cour du château.

**Zone 16 : Le Lichoud**

Site gallo-romain repéré au nord de la butte.

Prieuré médiéval.

Vu pour être annexé  
à l'arrêté n° DRAC - SRA -  
du 2015.12.06.007

